

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

Instruction n° 2015-I-02 relative au formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant des organismes du secteur assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 612-23-1, R. 612-29-3 et R. 612-29-4 ;

Vu le Code des assurances, notamment son article L. 322-2 ;

Vu le Code de la mutualité, notamment son article L. 114-21 ;

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment son article L. 931-9 ;

Vu le décret n° 2014-1357 du 13 novembre 2014 relatif au contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de société de financement ;

Vu l'avis de la Commission consultative des affaires prudentielles en date du 30 janvier 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Sont dénommés ci-après « entreprises assujetties », les organismes d'assurance mentionnés au II de l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier.

Article 2

Les entreprises assujetties mentionnées à l'article 1^{er} doivent déclarer à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution toute nomination ou tout renouvellement des membres du directoire, des Directeurs généraux, des Directeurs généraux délégués, du Directeur général unique, des dirigeants salariés mentionnés à l'article L. 114-19 du Code de la mutualité et de toute autre personne appelée à exercer en fait des fonctions équivalentes.

La déclaration mentionnée à l'alinéa précédent est effectuée au moyen du formulaire figurant à l'annexe à la présente instruction.

Article 3

Ce formulaire est à envoyer en un exemplaire par courrier et sous format électronique aux adresses suivantes :

Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Direction des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation
Service des Organismes d'Assurance
61, rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09

Adresse électronique : 2789-DIRIGEANTS-RFC-SOA-UT@acpr.banque-france.fr

Article 4

La présente instruction entre en vigueur dès sa publication.

Paris, le 12 février 2015

Le Vice-Président
de l'Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution,

[Jean-Marie LEVAUX]

Formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant

Organisme d'assurance

Ce formulaire est à servir en cas de nomination ou de renouvellement de dirigeants d'organismes d'assurances tels que définis par l'article L. 612-23-1-II du code monétaire et financier.

Les dirigeants concernés sont, le directeur général et les directeurs généraux délégués, le directeur général unique, les membres du directoire ou les dirigeants salariés mentionnés à l'article L. 114-19 du code de la mutualité, ainsi que toute personne appelée à exercer en fait des fonctions équivalentes.

Pour être considéré comme complet, le dossier doit comporter :

- Un exemplaire daté et signé du présent formulaire qui est disponible sur le site internet de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) accessible à l'adresse suivante : <http://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/procedures-secteur-assurance/nomination-de-dirigeants.html>



et les documents suivants :

- une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité du dirigeant,
- le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité,
- une copie certifiée conforme du document de nomination du dirigeant (un extrait du procès-verbal de l'organe social ayant procédé à la nomination),
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou un document équivalent délivré par une autorité administrative ou judiciaire compétente de l'État dont la personne est un ressortissant. Lorsqu'elles sont ressortissantes d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, les documents attestant de la régularité de leur situation sur le territoire français,
- pour les dirigeants ne résidant pas en France depuis trois ans au moins, une attestation tenant lieu d'extrait de casier judiciaire, émanant de l'autorité compétente du pays où le déclarant réside et comportant la désignation de l'autorité signataire et du pays concerné,
- la déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du code des assurances, au I de l'article L. 114-21 du code de la mutualité, et à l'article L. 931-9 du code de la sécurité sociale.

Les documents, dûment remplis et signés, sont à adresser par courrier et sous format électronique à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution aux adresses suivantes :

**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation
Service des organismes d'assurance
61, rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09**

Adresse électronique : 2789-DIRIGEANTS-RFC-SOA-UT@acpr.banque-france.fr

Avertissement

Les réponses au questionnaire ci-après doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer l'appréciation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il importe que toutes les rubriques soient servies.

Les manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés.

Les renseignements concernant des organismes non assujettis ne doivent être communiqués que dans la mesure où cette transmission n'est pas interdite par une obligation de discrétion ou par la réglementation.

Le questionnaire doit être retourné dûment complété et signé par l'intéressé et par un autre dirigeant au sens de l'article L. 612-23-1-II du code monétaire et financier ou le président du Conseil d'administration ou de surveillance .

Désignation de l'entreprise concernée par le présent formulaire

Dénomination sociale

SIREN :

Identifiant d'entité
juridique (LEI), si
disponible

Personne chargée de la préparation du dossier (contact pour l'ACPR)

Civilité

Nom

Prénom

Titre/fonction

N° de téléphone

E-mail

Autres contributeurs à la préparation du dossier

Civilité

Nom

Prénom

N° de téléphone		Titre/fonction	
Nom		Prénom	
N° de téléphone		Titre/fonction	

Dirigeant concerné par le présent formulaire

Civilité		Nom d'usage	
Nom de famille		Alias	
Prénom		Autres prénoms	
Nom du père ¹		Prénom du père	
Nom de la mère		Prénom de la mère	
Date de naissance		Pays de naissance	
Commune de naissance		Code postal commune de naissance	
Nationalité		Autre nationalité	

Adresse personnelle (Indiquer le lieu de résidence envisagé à la suite de la prise de fonction s'il est différent du lieu actuel. Tout changement d'adresse devra être porté à la connaissance du secrétariat de l'ACPR.

Code postal		Ville		pays	
E-mail					
Fonction			Date d'entrée en fonction		
Niveau de connaissance en français ²					

¹. Afin d'éviter des erreurs d'identification, notamment dans des cas d'homonymies

² Pour les non francophones

Questionnaire relatif au dirigeant**1. Nomination :**

Fonctions actuellement exercées au sein de l'entreprise avant la nomination (le cas échéant)	
Fonctions exercées après la nomination	

2. Renseignez le tableau ci-dessous recensant les dirigeants (au sens de l'article L. 612-23-1-II du code monétaire et financier) ou personnes chargées de conduire l'entreprise, y compris la personne concernée par la présente demande et détaillant les attributions, les connaissances (formation initiale, formation continue), l'expérience (faire notamment figurer les éventuelles autres fonctions exercées au cours des dix dernières années) et les compétences/domaines d'expertise de chacune.

Joindre un organigramme fonctionnel de l'organisme pour lequel la présente déclaration est faite. L'organigramme devra préciser les modalités de partage des responsabilités avec les autres personnes chargées de conduire l'organisme concerné.

Identité et fonctions	Attributions	Date de nomination et, le cas échéant, durée du mandat	Formation initiale et continue	Expérience (assurance/hors assurance en précisant la durée)*	Compétences /Principaux domaines d'expertise

*Mettre en évidence les fonctions exercées dans le domaine des assurances

Précisions complémentaires :

3. Si le dirigeant n'a pas la qualité de mandataire social :

Quelle est l'étendue des pouvoirs qui vous sont délégués ?	
Quel est leur mode d'attribution ?	

4. Renseignez le tableau ci-dessous s'il est prévu que vous commenciez ou continuiez à exercer d'autres fonctions de direction ou de membre du conseil quel que soit le type d'entreprise.

Veuillez vérifier que vous respectez les règles relatives au cumul des mandats applicables à l'organisme pour lequel la présente déclaration est faite, et indiquez la répartition de votre temps consacré à chacun de vos mandats.

Indiquez les mandats pour lesquels vous pourriez connaître des conflits d'intérêts : dans ce cas, précisez les dispositions que vous comptez prendre pour y remédier, et si des dispositions statutaires de l'organisme pour lequel vous répondez au présent questionnaire vous sont ou vous seraient applicables dans ce domaine.

Annexe à l'instruction n° 2015-I-02

Tableau 1 : Mandat(s) **au sein** du groupe d'appartenance (au sens de l'article L.334-2 du Code des Assurances, L. 212-7 du Code de la Mutualité et L. 931-34 du Code de la Sécurité sociale) de l'organisme pour lequel la présente déclaration est faite :

	Intitulé du poste	Dénomination sociale	Forme juridique	SIREN, code LEI le cas échéant
Entités ayant leur siège en France				
Entités ayant leur siège hors de France				

Tableau 2 : Mandat(s) **à l'extérieur** du groupe d'appartenance (au sens de l'article L. 334-2 du Code des Assurances, L. 212-7 du Code de la Mutualité et L.931-34 du Code de la Sécurité sociale) de l'organisme pour lequel la présente déclaration est faite :

	Intitulé du poste	Dénomination sociale	Forme juridique	SIREN, code LEI le cas échéant
Entités ayant leur siège en France				
Entités ayant leur siège hors de France				

Précisions complémentaires :

5. Si vous avez détenu au cours des dix dernières années au moins 20 % du capital ou des droits de vote d'une entreprise, été un associé en nom ou un associé commandité d'une autre entreprise, précisez :

Nom de ces entreprises	Activité de ces entreprises	Niveau de participation (en pourcentage du capital et en droits de vote)	Période concernée	Lien entre ces entreprises et l'organisme qui dépose le dossier

6. Engagements pris en France ou à l'étranger au titre des fonctions précédemment exercées en France ou à l'étranger :

Êtes-vous lié par certains engagements à ce titre (clause de non concurrence, par exemple) ?	
--	--

7. avez-vous, directement ou indirectement par l'intermédiaire de proches³, des liens financiers ou non financiers avec les dirigeants, les membres du conseil de l'entreprise mentionnée dans ce questionnaire ?
8. Avez-vous, directement ou indirectement par l'intermédiaire de proches, des liens financiers ou non financiers avec les dirigeants, les membres du conseil de la maison-mère, des actionnaires de contrôle, des filiales ou des sociétés dans lesquelles cette entreprise détient des participations ?
9. Précisez, pour chacun des cas ci-dessous, si l'une des entreprises dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez encore des responsabilités ou des fonctions de dirigeant ou dont vous détenez une participation d'au moins 20 %, êtes ou avez été un associé en nom ou un associé commandité :

S'est vu refuser ou retirer une autorisation ou un agrément dans le domaine des assurances, bancaire, ou financier, en France ou à l'étranger ou d'une mesure de redressement ou liquidation judiciaires en précisant les procédures en cours.	
A vu ses commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux pour les entreprises ayant leur siège social à l'étranger refuser de certifier les comptes ou assortir leur certification de réserves	
A fait l'objet d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire prise par une autorité de contrôle ou une organisation professionnelle, notamment une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger. Une telle procédure est-elle en cours ?	

10. Précisez, pour chacun des cas ci-dessous, si vous avez fait l'objet au cours des dix dernières années :

d'une condamnation pénale, d'une interdiction de gérer, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger. Faites-vous actuellement l'objet d'une telle procédure ?	
d'un licenciement pour faute professionnelle ou d'une	

³ Un conjoint, un partenaire, un cohabitant, un enfant, un parent ou toute autre relation avec laquelle le candidat partage un logement.

révocation d'un de vos mandats (donnez dans ce cas toutes précisions utiles). Une telle procédure est-elle en cours en France ou à l'étranger?	
--	--

11. Autres informations :

Avez-vous fait l'objet d'un examen par une autre autorité de supervision des assurances ou une autre autorité non assurantielle de votre expérience, compétence et honorabilité ? Nous fournir le résultat de cette évaluation	
Fournir, le cas échéant, toute information susceptible d'éclairer l'appréciation de l'ACPR sur votre honorabilité et votre compétence	

12. Question complémentaire concernant uniquement les dirigeants de succursales françaises d'organismes n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE) :

Quelle est l'étendue des responsabilités qui vous ont été attribuées par la direction de votre société ?	
--	--

Déclarations sur l'honneur

« Je soussigné ⁴ certifie ne pas avoir fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L.322-2 du Code des assurances, au I de l'article L.114-21 du Code de la Mutualité et à l'article L. 931-9 du Code de la Sécurité sociale ».

À _____, le

Nom écrit en toutes lettres et signature du dirigeant⁵ :

Je soussigné ⁶ certifie, que les informations communiquées à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de ma nomination en qualité de ⁷ de ⁸, sont exactes. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans cette déclaration ».

À _____, le

Nom écrit en toutes lettres et signature du dirigeant⁹

« En ma qualité de ¹⁰ je soussigné ¹¹ certifie, après avoir procédé aux vérifications d'usage, que les informations communiquées par M ¹² à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de sa nomination en qualité de ¹³ de ¹⁴, sont à ma connaissance exactes. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans cette déclaration et dont j'aurais connaissance ».

À _____, le

Nom écrit en toutes lettres et signature du dirigeant ¹⁵ ou du président du Conseil d'administration ou président du conseil de surveillance

Ces informations sont destinées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Par ailleurs, ces informations peuvent être communiquées notamment à d'autres autorités, dans les cas limitativement prévus par la réglementation applicable.

⁴ Nom et prénom

⁵ Dirigeant notifié

⁶ Nom et prénom

⁷ Fonction

⁸ Nom de l'organisme

⁹ Dirigeant notifié

¹⁰ Fonction

¹¹ Nom et prénom

¹² Nom du dirigeant notifié

¹³ Fonction

¹⁴ Nom de l'organisme

¹⁵ Au sens de l'article L.612-23-1-II du CMF.

Dans le cadre législatif français, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et, le cas échéant, de rectification des informations enregistrées s'exerce auprès du Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en précisant qu'il concerne la Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation (DAAR).